



## PROCES VERBAL

### DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DE NOZERROY

SEANCE DU 10 Avril 2024

COMMUNE DE NOZERROY  
3 PLACE DE LA MAIRIE  
39250 NOZERROY

Nombre de conseiller : 8

Nombre de présents : 7

Pouvoir : 1 (Non pris en compte pour le vote du CA)

Nombre de votants : 8

Date de la convocation : 27 mars 2024

Date d'affichage : 13 Mai 2024

Le dix avril deux mille vingt-quatre à 20h05, les membres du Conseil municipal de Nozeroy se sont réunis à la salle du Conseil de NOZERROY, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique CHAUVIN.

Présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Georges BALANCHE.

Absente excusée : Audrey MENIN (pouvoir Transmis à Emilie COULON)

Absent : /

Secrétaire de Séance : Marine BINETRUY

Invité : /

### ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du PV de la réunion du 11 mars 2024
- 2/ Approbation du compte administratif 2023
- 3/ Approbation du compte de gestion 2023
- 4/ Affectation du résultat
- 5/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- 6/ Vote du Budget Primitif 2024
- 7/ Choix de l'entreprise Travaux de remplacement des luminaires et horloges astronomiques
- 8/ Validation de devis complémentaires- Maison de Pays
- 9/ Vente de la chaudière Maison de pays.
- 10/ Vie communale : Informations et Questions diverses

#### 1/ Approbation du PV de la réunion du 11 mars 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres votants.

## 2/ Approbation du compte administratif 2023

Les élus ont été destinataires, en même temps que la convocation, d'un tableau récapitulatif du Compte administratif ainsi que d'une note de présentation du compte administratif .

Après avoir détaillé le compte administratif, Monsieur le Maire, sort de la salle et le Président soumet au vote le compte administratif 2023.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		383 196.49	166 611.55		166 611.55	383 196.49
Opérations de l'exercice	291 838.14	441 257.82	194 766.74	175 401.49	486 604.88	616 659.31
TOTAUX	291 838.14	824 454.31	361 378.29	175 401.49	653 216.43	999 855.80
Résultats de clôture		532 616.17		-185 976.80		
Restes à réaliser				79 000.00		
RESULTATS DEFINITIFS		532 616.17		-106 976.80		425 639.37

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité : 6 voix pour / 0 contre (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et les pouvoirs ne sont pas pris en compte dans le vote du compte administratif).

## 3/ Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 4/ Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-166 611.55 €		-19 365.25 €	79 000.00 €	D R 79 000.00 €	-106 976.80 €
FONCT	383 196.49 €		149 419.68 €			532 616.17 €

Le résultat d'investissement cumulé est de -185 976.80 € 001 D)  
Le résultat de fonctionnement cumulé est de 532 616.17

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	532 616.17 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	106 976.80 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	425 639.37 €
Total affecté au c/ 1068 :	106 976.80 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

## 5/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
  - o Taxe d'habitation : 8.84 %
  - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.21 %
  - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.03 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire
  - o De notifier cette décision aux services préfectoraux
  - o De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## 6/ Vote du Budget Primitif 2024

Le projet de budget ainsi qu'une note de présentation ont été adressés aux conseillers municipaux en même temps que la convocation.

Monsieur le Maire présente le budget primitif au Conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet au vote le Budget Primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le Budget prévisionnel 2024 tel que présenté.

## 7/ Choix de l'entreprise Travaux de remplacement des luminaires et horloges astronomiques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté du 19 mars 2024, le Préfet a attribué à la commune, une subvention au titre du Fonds vert 2024 pour le projet de remplacement de 15 luminaires d'éclairage public et de 2 horloges astronomiques.

Le montant de la subvention s'élève à 3 362.94€. Le coût des travaux hors taxes pris en compte pour cette opération est de 8 407.00€, ce qui représente un taux de subvention de 40%.

Il convient de valider le devis de travaux.

M. le Maire présente le devis établis par l'entreprise ELECTRICITE BLONDEAU concernant ces travaux.

Le Montant des travaux s'élève à :

- Remplacement de luminaires fluorescents par des luminaires LED :		
	7 347,55€ HT	8 817.06€ TTC
- Echange de 2 horloges astronomiques Radiolite défectueuses :		
	1 059.80€ HT	1271.76€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE RETENIR** l'entreprise ELECTRICITE BLONDEAU
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## 8/ Validation de devis complémentaires- Maison de Pays

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion de chantier a eu lieu le 25 mars à la Maison de Pays.

Des ajustements de travaux sont à prévoir et des nouveaux devis ont été sollicités auprès des différents artisans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les travaux complémentaires suivants :
  - Réalisation d'une cloison et installation d'une porte coupe-feu pour isoler la chaudière du reste de l'espace à l'étage  
ENTREPRISE BOURGEOIS : 2 225.60€ HT 2 670.72€ TTC
  - Fourniture et pose d'un solivage en poutre avec plancher OSB  
ENTREPRISE GUILLEMIN : 5 100.00€ HT 6 120.00€ TTC  
(1 290€ à déduire du précédent devis)
  - Plus-value pour sortie de cheminée, solin et chapeau couleur brun cuivré  
ENTREPRISE GODIN : 220.00€ HT 264.00€ TTC
  - Fourniture et pose Carrelage de sol 45x45, plinthes, joints, ponçage chape, pose d'un primaire  
ENTREPRISE GODIN : 5 813.15€ HT 6975.78€ TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## 9/ Vente de la chaudière Maison de pays

Monsieur le Maire rappelle que la chaudière fuel de la Maison de Pays sera remplacée par une chaudière à pellets.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de racheter la chaudière à titre personnel au prix de 200€ sous réserve de son bon fonctionnement, celle-ci étant restée sous la pluie durant quelques jours.

Monsieur le Maire ne participe pas au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE VENDRE** la chaudière fuel de la maison de Pays au prix de 200,00€ à M. CHAUVIN Dominique sous réserve de son bon fonctionnement.

## 10/ Vie communale : Informations et Questions diverses

### - PLUI

Monsieur le Maire présente la carte des zones constructibles et non constructibles de la commune aux élus et sollicite leurs observations.

### Echanges et débat :

Les conseillers examinent l'avant-projet du PLUI. Les zones constructibles paraissent cohérentes. Le PLUI sera publié après validation du plan définitif.

### - Location bureau étage Maison des Annonciades

Monsieur le Maire rappelle qu'un bureau, situé à l'étage de l'office du tourisme, est loué à Mme Mélodie CHABOD pour lui permettre l'exercice de sa profession.

Après réflexion, et compte tenu de la division des bureaux en enfilade N°3 en 3 et 3 bis, elle souhaiterait pouvoir occuper le bureau 3bis.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son avis favorable.

Un avenant sera donc signé avec l'intéressée.

### - Concours Villes et villages fleuris

Daniel Jeannaux et plusieurs représentants de l'association la Tour fleurie se sont rendus à la remise des prix, palmarès 2023, au conseil départemental du Jura le vendredi 5 avril.

Un prix de 50€ est attribué à la commune de Nozeroy ainsi qu'un arbre à planter.

### - Cimetière

Après avoir fait le point sur l'installation de nouvelles cavurnes au cimetière, il apparaît que l'emplacement S26 a été libéré par la famille en 2002. Un devis sera sollicité auprès de l'entreprise GAUTHIER en vue de l'exhumation des corps et dépôt des reliquaires à l'ossuaire avant extension de la zone des cavurnes.

### - Travaux de voirie

Des travaux de réfection de voirie sont nécessaires dans les rues de Nozeroy. Un premier devis a été reçu en mairie. Monsieur le Maire explique être dans l'attente du devis d'une deuxième entreprise.

Les conseillers donnent leur accord pour que M. le Maire signe le devis présentant l'offre économique la plus avantageuse.

Commentaires formulés à la réunion du 02.05.2024 :

Neauhr

A NOZEROY, le 02.05.2024

Dominique CHAUVIN,

Maire,



Marine BINETROY

Secrétaire de séance,



